

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 décembre 2024

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

17-12-2024-09

Date de convocation le 12/12/2024
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Procurations 2
Votants : 13

Étaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, GRAUX, LOQUET, et ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LAPÊTRE et LETARGUA et SALEFRANQUE.

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE

Avaient donné pouvoir : Mme DAUBAS à M CLAVÉ

M LAPÊTRE à Mme BAZIARD

Étaient absentes: Mme CAZENAVE et Mme GUITTONNEAU

OBJET : DEPART D'UN AGENT DE LA COLLECTIVITE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame LASCABES Céline agent de la collectivité depuis 2015 a informé la collectivité de sa mutation à compter du 1^{er} février 2024.

Le Maire propose à l'assemblée de lui offrir un cadeau de départ.

Le Conseil Municipal propose une ouverture de compte à l'agence de voyage Salaün Holidays à Orthez pour un montant de mille cinq cents euros.

Le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif et que la délibération relative aux fêtes et cérémonies prévoit ce type de présent.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, décide de :

- **ATTRIBUER** une enveloppe de mille cinq cents euros auprès d'une agence de voyage au titre de cadeau de départ en faveur de Madame LASCABES Céline.
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les documents s'y afférents

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ

Pascal SALEFRANQUE
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 064-216403964-20241220-17_12_2024_09-DE

